



Problème d'apparition de moisissure

Par **berthelin**, le **28/11/2015** à **17:45**

Bonjour,

Un locataire se plaint d'apparition de moisissure sur les murs à l'intérieure d'une maison donnée en bon état et repeinte il y a un an, elle n'a jamais eu de problème de ce type avant. A qui incombe le problème à résoudre, le bailleur ou le locataire?

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **28/11/2015** à **17:53**

Bonjour,

Tout dépend de l'origine de cette moisissure. Si le locataire n'aère pas suffisamment son logement (ce qu'il faudra démontrer) la remise en état lui incombera. Si la maison est sans vide sanitaire et est construite sur une nappe phréatique, ce sera au propriétaire de faire quelque chose faute de quoi les services sanitaires et les services sociaux pourraient déclarer le logement insalubre et en interdire sa location.

Moralité, faire venir une société d'étude des pronostics (gaz, électricité, énergie, etc.) pour étudier la cause.